

## ANMA

### ASSEMBLEE GENERALE 2005

#### Réponses : 46 Participants

- rapport moral du président : 46 oui
- rapport financier du trésorier : 46 oui dont 1 avec réserve (cf. remarque 2)

#### Remarques

1. Je ne crois pas à la communication par Internet, j'ai confiance dans le papier de la poste.
2. A quoi correspondent les frais de bouche ?
3. Je trouve les honoraires ridiculement bas (C x 2). Est-ce une erreur de ma part ?
4. Pourrions-nous relancer le syndicat pour obtenir une augmentation ?
5. Avec mes remerciements pour votre travail
6. Toujours très heureux de participer à ces journées très instructives et conviviales ; à renouveler chaque année.
7. Dans le rapport financier, il manque la cotisation déterminée pour 2006

#### Précisions

- les frais de bouche correspondent aux repas des participants lors des réunions de travail
- En ce qui concerne les honoraires, merci de vous reporter à :
  - o l'article 53 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 :  
<http://www.amara.asso.fr/Textes/Decrets/Decrets.htm>
  - o l'arrêté du 24 septembre 1999 :  
<http://www.amara.asso.fr/Textes/Arretes/Arretes.htm>
- Le syndicat « devrait » être réactivé dans les prochains mois.